



■ UN ÉQUIPEMENT CLÉ EN MAIN ■



QU'EST-CE QUE LE BMX PARK ?

Le BMX Park a été pensé par la FFC comme une réponse à la problématique rencontrée aujourd'hui par l'ensemble des collectivités locales à savoir : comment aménager mon territoire, comment améliorer mon offre en matière sportive tout en faisant face à un contexte de diminution des finances publiques ?

Le BMX Park est un moyen privilégié de « toucher » des territoires, des bassins de population jusqu'ici exclus de la pratique BMX en raison de contraintes foncières et financières.

ESPRIT ET CIBLE DU BMX PARK

- A l'image des city stades, il s'agit pour la FFC de proposer un équipement sportif en libre accès et adapté aux utilisateurs équipés de VTT et vélos de BMX
- Cible n° 1 : les jeunes (6-14 ans). Les plus petits peuvent également venir avec des draisiennes
- Apprendre à **maitriser sa vitesse** et améliorer son sens de l'équilibre dans un cadre ludique et sécurisé
- Favoriser le réflexe vélo, susciter l'envie d'aller plus loin en pratiquant ensuite le BMX au sein d'un club FFC

CÔTÉ MAÎTRES D'OUVRAGE (COLLECTIVITÉS LOCALES)

- Un **coût de construction rationalisé** (moins de 50 000 euros HT)
- Une **emprise foncière limitée** (50 x 30 m) permettant une intégration en milieu urbain ou péri-urbain
- La garantie de construire un équipement de qualité et conforme aux exigences de sécurité
- Un **modèle clés en mains**
- Un **suivi des travaux assuré par un référent national BMX**
- Une dimension écologique grâce à l'utilisation de bois (butte de départ, clôture) et de pavés dans les virages

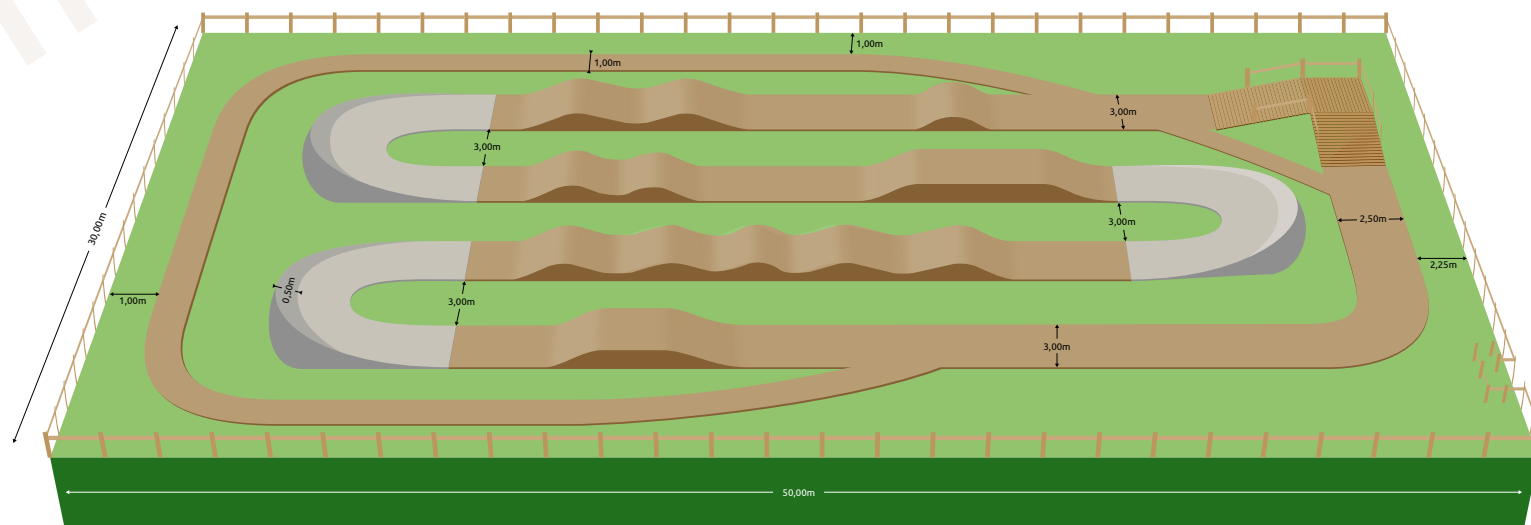
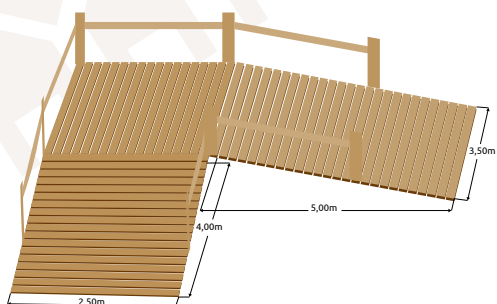


LE BMX... UNE DISCIPLINE EN PLEIN ESSOR EN FRANCE

- Discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports depuis 1993
- Discipline olympique depuis 2008
- Plus de 245 pistes labélisées sur le territoire
- Plus de 20 000 licenciés en 2014 (+ 35 % sur les 5 dernières années)
- Plus de 100 000 vélos BMX vendus chaque année

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Emprise foncière de l'équipement : 50 x 30 m
- Circuit en forme de boucle et totalement praticable en vélo
- Longueur de la piste : environ 175 m
- Largeur de piste : 3 m
- Hauteur de la plateforme de départ : 1 m
- Hauteur maximale des obstacles : 0,7 m
- Hauteur de la clôture en bois : 0,9 m
- Plateforme de départ en bois
- Virages pavés
- Délai de construction : 2 semaines (hors terrassement)



INAUGURATION DU PREMIER BMX PARK À AILLY-SUR-NOYE LE 22 NOVEMBRE 2014





« C'est très simple, dès que la cloche de l'école sonne, les jeunes se précipitent sur la piste. Je n'exagère pas trop en disant cela. Il y a tout le temps du monde, y compris le week-end bien évidemment. Les jeunes enfants, les adolescents et les adultes utilisent le BMX Park. À cinq ans, c'est une prise de contact, les plus grands, eux, font des sauts. L'avantage c'est que la coupe, le dessin de la piste sont vraiment adaptés à toutes les pratiques, tous les âges et chacun y trouve son compte (...) Cette piste est également un lien social et sportif pour les habitants de ma commune de 2 800 habitants.

MARIE-HÉLÈNE MARCEL
 (MAIRE D'AILLY-SUR-NOYE – EXTRAIT DU MAGAZINE FRANCE CYCLISME N°2)



L'OFFRE DE LA FFC À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

EXPERTISE ET SAVOIR-FAIRE

Depuis 2012, la Fédération Française de Cyclisme a accompagné plus de 50 projets de construction et de rénovation de vélodromes, de pistes de BMX et de sites de VTT.

Elle est par ailleurs à l'origine d'un état des lieux des équipements cyclistes sur le territoire français, d'un schéma national de développement et de nombreuses documentations techniques. Ces outils permettent aux acteurs du cyclisme et aux collectivités territoriales de bénéficier d'informations essentielles en matière d'équipements.

En quelques années, la Fédération Française de Cyclisme a développé un réel savoir-faire dans la conception, la rénovation et l'animation des équipements et plus particulièrement concernant les pistes de BMX.

C'est notamment cette expertise qui l'a conduite à développer une offre spécifique avec le BMX Park afin de répondre aux évolutions sociétales, aux attentes des collectivités et de poursuivre le développement de l'activité BMX en France.

CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT

La FFC, par l'intermédiaire de son service « Equipements » et en relation directe avec les experts techniques fédéraux (commissions techniques spécialisées et référents nationaux), conseille et accompagne quotidiennement les porteurs de projet.

Ce service a notamment pour mission de favoriser le rééquilibrage du maillage territorial et d'améliorer l'offre en matière d'équipements en tenant compte des besoins locaux et des nouvelles tendances.

RÉSEAU

Comités régionaux, comités départementaux et clubs FFC, Ministère des sports, Comité National Olympique et Sportif Français, Comité National pour le Développement du Sport, Union Cycliste Internationale, Union Européenne de Cyclisme, fédérations étrangères, collectivités locales, entreprises spécialisées dans le gros œuvre, dans l'aménagement, le matériel et la scénographie... la Fédération Française de Cyclisme est au cœur d'un important réseau décisionnel en matière d'équipements dédiés au cyclisme.



UNE PRESTATION DE SERVICES DÉDIÉE AU BMX PARK

La FFC est propriétaire du concept et commercialise une prestation de services aux collectivités territoriales désireuses d'aménager un BMX Park sur leur territoire.

Cette prestation de la FFC comprend notamment :

- La fourniture des plans officiels du BMX Park
- La désignation et la mise à disposition d'un référent national BMX
- L'accompagnement et le suivi complet pendant les travaux
- La remise d'un certificat de conformité, gage de qualité et de sécurité
- La présence des représentants locaux et nationaux de la FFC pour l'inauguration
- Le référencement de l'équipement dans la base de données FFC
- La possibilité d'utiliser le logo de la FFC et l'appellation officielle « BMX Park »
- La promotion de l'équipement et de la collectivité par l'intermédiaire du site Internet, de la newsletter, du magazine et des réseaux sociaux de la FFC

Le partenariat entre la collectivité et la FFC fait l'objet d'une convention, composée d'un cahier des charges technique précis.

La construction du BMX Park est assurée par la collectivité qui sélectionne elle-même ses différents prestataires.



CONTACT

Guillaume SCHWAB
Responsable des Equipements Sportifs

✉ g.schwab@ffc.fr - ☎ 01 81 88 09 22

1, rue Laurent Fignon
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
www.ffc.fr